



L'IDHEAP EN BREF

Avec l'Institut de hautes études en administration publique, l'Université de Lausanne dispose d'un centre unique en Suisse se consacrant à l'enseignement et à la recherche dans le domaine de la conduite des organisations publiques et parapubliques. Accrédité par la Confédération et au niveau international (EAPAA), l'IDHEAP est aussi un observateur indépendant et un fournisseur de conseils reconnu par les administrations, les responsables politiques et la Confédération.

L'IDHEAP propose une large palette de formations pour acquérir et perfectionner les connaissances nécessaires aux spécialistes des affaires publiques. Il dispense ainsi le MPA (Master of Public Administration), le Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy) et le CEMAP (Certificat Exécutif en Management et Action Publique) et organise des cours de courte durée. Il assure également la formation doctorale en administration publique de l'Université de Lausanne.

IDHEAP
Institut de hautes études en administration publique
Université de Lausanne
Adresse postale: Bâtiment IDHEAP, CH-1015 Lausanne
Adresse physique: Rue de la Mouline 28, 1022 Chavannes-près-Renens
Téléphone: +41 (0)21 692 68 00, Fax: +41 (0)21 692 68 09
E-mail: idheap@unil.ch, www.unil.ch/idheap



IDHEAP
Institut de hautes études
en administration publique

GOVERNANCE TERRITORIALE: FÉDÉRALISME ET POLITIQUE LOCALE

Sous la direction du Professeur Andreas Ladner

Inscriptions: www.unil.ch/idheap/gouvernanceterritoriale



La Formation Continue UNIL-EPFL, un partenariat entre l'Université de Lausanne (UNIL) et l'EPFL pour une formation continue de pointe.
www.formation-continue-unil-epfl.ch



IDHEAP
Institut de hautes études
en administration publique

CONTEXTE & THÉMATIQUE

Les cantons et les communes sont des piliers de l'ordre institutionnel suisse et des éléments centraux de l'identité helvétique. Le fédéralisme met traditionnellement l'accent sur la diversité et les communes avec leur autonomie sont considérées comme le berceau de la démocratie.

Cette structure territoriale relativement complexe se voit actuellement confrontée à de nombreux défis. Du point de vue institutionnel, leur découpage territorial ne correspond plus aux réalités culturelles et économiques. En ce qui concerne son fonctionnement, l'importance croissante des critères d'efficacité, la complexité croissante et l'intégration internationale des politiques publiques, placent les communes face à des enjeux de gouvernance multi-niveaux.

Le cours propose de mettre en lumière ces défis de manière pluridisciplinaire. Il vise à identifier les traits caractéristiques du fédéralisme suisse, son fonctionnement, ses forces et ses faiblesses, ainsi que les principaux projets de réforme existant en la matière (répartition des tâches, péréquation financière et renforcement des collaborations inter-cantonaux). Il traite au même titre le système des communes suisse avec toutes ses spécificités. La petite taille des communes, leur grande diversité, les projets de fusions, l'exécution des politiques publiques et leur influence vis-à-vis du canton et de la confédération. Un accent est également mis sur l'analyse comparée des cantons et des communes (structures, institutions, systèmes de partis, etc.).

Le cours se termine avec des réflexions sur une éventuelle réorganisation de la Suisse au niveau de l'organisation territoriale et de la répartition des tâches

OBJECTIFS

- Se familiariser avec la structure et le fonctionnement du découpage territorial suisse
- Clarifier le rôle des cantons et des communes dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques
- Identifier les défis posés au fédéralisme suisse et ses communes
- Analyser les atouts et les faiblesses de la collaboration intercantonale et intercommunale
- Evaluer la pertinence des réformes en cours ou projetées dans le domaine
- Comprendre les enjeux des agglomérations, des régions et des différentes solutions proposées
- Se familiariser avec le concept de la gouvernance multi-niveaux

PUBLIC CIBLE

- Participant-e-s au MAS en administration publique (MPA),
- Employé-e-s des administrations fédérale, cantonales et communales,
- Responsables politiques de tous les niveaux,
- Journalistes, observatrices et observateurs intéressés de la vie politique suisse.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Le cours se base sur une méthode d'enseignement interactive qui privilégie la contribution active des participant-e-s. Il conjugue cours ex cathedra, travaux de groupe, intervenant-e-s externes et débats. Les participant-e-s se préparent à chaque séance par la lecture de textes choisis.

THÈMES ABORDÉS

Le cours s'articule autour de problématiques concernant le fédéralisme, les cantons et les communes. Tous les thèmes sont présentés de sorte à donner une vision cohérente et actuelle quant à l'organisation territoriale et la répartition des tâches en Suisse :

- Origine du fédéralisme suisse, fonctions et fonctionnement
- Etat, rôle et importance des communes
- Défis actuels
- Les agglomérations et les régions
- La gouvernance multi-niveaux

PRATIQUE

Conditions d'admission

Le cours est ouvert à toute personne au bénéfice d'un diplôme universitaire ou d'une expérience professionnelle équivalente.

Inscription, dates et horaires

Toutes les informations sont disponibles sur le site du cours www.unil.ch/idheap/gouvernanceterritoriale.

Certificat et attestation

La participation active et régulière à la formation ainsi que la réalisation d'un projet individuel permettent l'obtention d'un certificat de formation continue / Certificate of Advanced Studies (CAS) en Administration Publique avec mention de la spécialisation délivré par l'IDHEAP, Université de Lausanne et correspondant à 10 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

Les participant-e-s ayant suivi la formation mais qui renoncent à la réalisation d'un projet individuel, reçoivent une attestation de présence (sans crédits ECTS).

Finance d'inscription

CHF 3'900.- pour l'ensemble du cours (documentation comprise) à verser dès réception de la facture mais au plus tard avant le début du cours. En cas de désistement dans les trois semaines avant le début du cours un montant de 10 % est perçu. Si le désistement intervient moins de 5 jours avant le début du cours, l'entier de la finance reste dû.